



Aliénation d'une partie du chemin rural de Santinante

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° ARR. 2021-072 du 24 septembre 2021, le maire de ST NIZIER SOUS CHARLIEU (Loire) a ouvert l'enquête publique en vue d'aliéner une partie du chemin rural de Santinante.

Cette enquête se déroulera :

au secrétariat de mairie

du lundi 18 au vendredi 29 octobre 2021

aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Mercredi de 8 h 30 à 12 h
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre d'enquête mis à sa disposition.

M. Pierre FAVIER, commissaire enquêteur, recevra le public :

au secrétariat de mairie :

le mercredi 27 octobre 2021

de 9 h à 11 h 30.

Le Maire,
Fabrice CHENAUD

Le 24 septembre 2021

